

Monsieur,

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier pétition visant à suggérer une procédure de destitution du président de la République en application de l'article 68 de notre Constitution.

Avant toute chose, je souhaiterai reconnaître que la mobilisation des gilets jaunes exprime des maux profonds qui rongent notre pays. Face à un tel constat, l'attitude fermée du président, des membres de son Gouvernement, de sa majorité et leur décision de ne pas revenir sur les nouvelles hausses de fiscalité des carburants prévues pour le 1er janvier est un manque de considération envers celles et ceux qui souffrent au quotidien.

S'agissant de la destitution du président, celle-ci est possible dans le cadre de conditions précises, depuis 2014, et uniquement en cas de « manquement à ses devoirs ».

Selon le constitutionnaliste Didier Maus, il faudrait «soit que le président bloque le fonctionnement des institutions», en refusant de signer les lois ou en bloquant la Constitution, «soit que son comportement personnel soit indigne de sa fonction».

A cela s'ajoute une procédure particulièrement lourde basée sur une proposition de résolution portant constitution de la Haute cour devant être signée par au moins 58 députés, avant d'être étudiée par le bureau de l'Assemblée, qui doit se prononcer sur sa recevabilité, passer devant la Commission des lois, et enfin être inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée sous 15 jours, avant d'être votée.

Une fois ces étapes franchies et le Parlement réuni en haute cour pour se prononcer sur une éventuelle destitution, le vote se fait à bulletins secrets et à la majorité des deux tiers, dans un délai d'un mois après sa constitution en Haute Cour.

A ce stade, j'admets que nous nous trouvons dans une impasse politique qui progressivement se transforme en crise institutionnelle et démocratique, une impasse vis-à-vis de laquelle la destitution du président est impossible de par la majorité large dont il dispose au sein de l'Assemblée nationale.

La demande de justice sociale, parfois désespérée, renforce le climat de défiance que connaît notre pays depuis de trop nombreuses années. Nous pourrions légitimement rappeler que nous avions alerté, contesté les décisions injustes, et rejeter sur le gouvernement l'entièvre responsabilité de la situation. Mais ne nous voilons pas la face : la responsabilité, face à cette défiance, est collective. Il s'agit d'un défi qui n'est pas lancé uniquement au gouvernement, mais à l'ensemble des corps intermédiaires.

Les députés socialistes et apparentés sont résolument en opposition à la politique qui est conduite depuis 18 mois. Nous souhaitons la convocation d'Etats généraux nationaux qui portent tout à la fois sur le pouvoir d'achat et le financement de la transition énergétique.

Comme vous, je ne peux me résoudre à voir notre pays s'enfoncer, chaque jour davantage dans la crise. L'urgence est que chacun - gouvernement, Parlement syndicats - prenne ses responsabilités. Seul le dialogue peut nous permettre de surmonter cette crise, et de transformer la colère et la violence en solutions acceptées par le plus grand nombre.

Pour compléter, je me permets de vous adresser un exemplaire de ma dernière lettre d'information reprenant les principaux axes de mon action de parlementaire accompagné de la proposition de loi déposée par les parlementaires socialistes dans le but de sortir de la crise actuelle avançant plusieurs propositions pour plus d'égalité et de justice.

Restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

**Gisèle BIEMOURET**

Députée du Gers, Conseillère départementale du canton "Baïse Armagnac"  
Contact : 8, rue des Armuriers - 32100 CONDOM - Tel/Fax : 05.62.68.09.55  
Site internet : <http://giselebiemouret.fr>